



■ Les remontées de faits de violence. Information au Directeur académique.

Remontée de faits de violence en milieu scolaire et autres faits graves à retentissement dans l'école ou l'établissement – Circuit Éducation nationale

La remontée d'un incident à la direction académique ne doit pas être confondue avec un dépôt de plainte, un signalement au Procureur de la République ou la transmission d'une information préoccupante aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance. (Voir pages suivantes.)

En cas d'interrogations sur la marche à suivre ou d'un conseil technique à solliciter, contacter :

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale

Gilles LAVIE, Chef de cabinet Téléphone : 01 40 97 34 23 - Télécopie : 01 40 97 35 83

Philippe LODS, Provisseur vie scolaire Téléphone : 01 40 97 35 85

Jocelyne PONS, Chargée de la liaison avec le TGI Téléphone : 01 40 97 34 79

Serge ROSIER, Conseiller technique de service social Téléphone : 01 40 97 34 81

Jany VEG, Médecin conseiller technique Téléphone : 01 40 97 34 83

Michèle CARRÉ, Infirmière conseillère technique Téléphone : 01 40 97 34 84

Centre Académique d'Aide aux Écoles et aux Établissements Téléphone : 01 40 97 34 12

Procureur de la république parquet des mineurs Téléphone : 01 40 97 13 13/18

La permanence téléphonique du STASE (ci-joint les coordonnées de votre secteur)

La section centrale Cellule Enfance Information Préoccupante

Le numéro vert Écoute Enfance Hauts-de-Seine de 9 h à 22 h Téléphone : 0 800 00 92 92

En cas d'incident grave, le cabinet du directeur académique doit être immédiatement alerté par téléphone.

Cette information est précisée par l'envoi de la fiche académique de remontée d'incidents. Les directeurs d'école la transmettront avec copie à leur IEN.

Sans épuiser toutes les possibilités, le niveau de gravité des faits peut notamment être abordé à partir des critères suivants :

- Ceux qui relèvent de la commission d'une infraction pénale ;
- Ceux qui ont entraîné une prise en charge médicale ;
- Ceux qui ont causé un préjudice financier important ;
- Ceux qui font l'objet d'une information ou d'une intervention des forces de l'ordre, d'une information à la Justice, ou qui ont donné lieu à un dépôt de plainte ou une main courante ;
- Ceux qui, sans présenter les caractéristiques précédentes, ont un retentissement important dans la communauté scolaire ou représentent une menace potentielle.

La fiche de remontée de faits de violence ci-jointe est envoyée à la D.V.E.1 :

- par télécopie : 01 40 97 35 11
- par courriel : marc-antoj.jonquiere@ac-versailles.fr

Lorsqu'un incident donne lieu à la transmission d'une information préoccupante (I.P.) à l'ASE ou un signalement au procureur, l'envoi d'une copie de l'I.P. ou du signalement au cabinet du directeur académique vous dispense de renseigner une fiche de remontée d'incident.

Fiche de remontée d'incidents

Faits de violence en milieu scolaire et autres faits graves à retentissement dans l'établissement

En cas d'incident grave le cabinet du directeur académique doit être immédiatement alerté par téléphone.

Fiche de remontée d'incidents à remplir par le chef d'établissement, le directeur et/ou l'IEN et à transmettre dans les meilleurs délais à l'attention du cabinet du directeur académique ce.ia78.cabinet@ac-versailles.fr , ce.ia91.chefcab@ac-versailles.fr , ce.ia95.cab@ac-versailles.fr pour le 92 : marc-antoi.jonquiere@ac-versailles.fr

E.P.L.E. ou École	Nom : Adresse : Numéro de téléphone :	Circonscription du 1 ^{er} degré : Ville :
-------------------------	---	---

Date du fait : ____ / ____ /20__ Heure : ____ / ____ Lieu précis _____

Description des faits : _____

Victime (s)

Nom	Prénom	Qualité*	Classe	Sexe	Date de naissance	Nom, téléphone (du responsable légal si la victime est mineure)

*élève, enseignant, parent, autre, préciser

Auteur(s) inconnu(s)

Auteur(s) présumé(s)

Nom	Prénom	Qualité*	Classe	Sexe	Date de naissance	Nom, téléphone (du responsable légal si l'auteur est mineur)

*élève, enseignant, parent, autre, préciser

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bizutage
<input type="checkbox"/> Harcèlement
<input type="checkbox"/> Racket
<input type="checkbox"/> Insultes ou menaces graves
<input type="checkbox"/> Insultes à caractère raciste, antisémite, homophobe
<input type="checkbox"/> Violences physiques avec arme ou arme par destination
<input type="checkbox"/> Violences physiques sans arme
<input type="checkbox"/> Violences physiques à caractère sexuel
<input type="checkbox"/> Usages inappropriés des nouvelles technologies | <input type="checkbox"/> Port d'arme à feu
<input type="checkbox"/> Port d'arme autre qu'à feu
<input type="checkbox"/> Tentative d'incendie
<input type="checkbox"/> Intrusion
<input type="checkbox"/> Dégradation de matériel
<input type="checkbox"/> Dommages aux locaux
<input type="checkbox"/> Incendie volontaire
<input type="checkbox"/> Dommages aux véhicules
<input type="checkbox"/> Vol | <input type="checkbox"/> Consommation d'alcool
<input type="checkbox"/> Consommation de stupéfiants
<input type="checkbox"/> Détention de stupéfiants
<input type="checkbox"/> Trafic de stupéfiants
<input type="checkbox"/> Tentative de suicide
<input type="checkbox"/> Suicide
<input type="checkbox"/> Décès
<input type="checkbox"/> Maladie, malaise, accident autre que de la route
<input type="checkbox"/> Accident de la route |
|---|---|--|

Disparition, fugue

Suites données

▪ En direction de (des) l'auteur (s) présumé (s) :

Suites éducatives envisagées : _____

Les parents ont-ils été informés ? Oui Non

Les parents ont-ils été reçus ? Oui Non

Autres suites éventuelles: _____

▪ En direction de la/les victime(s)

La(les) victime(s) a (ont)rencontré le médecin l'infirmier (e) l'assistant(e) social(e) le chef d'établissement

Hospitalisation Oui

Arrêt de travail Oui

ITT Oui

Les parents ont-ils été informés ? Oui Non

Les parents ont-ils été reçus ? Oui Non

Autres suites _____

Intervention SAMU Pompiers Police Gendarmerie Police municipale

Signalement au procureur Oui

Dépôt de plainte oui de la victime du chef d'établissement

Si possible, préciser le lieu du dépôt de plainte: _____

Main courante Oui

Mise en place d'une cellule d'écoute

Intervention du CAEE

Observations particulières :

Rappel : la transmission de cette fiche ne vaut pas dépôt de plainte, ni signalement à l'autorité judiciaire ni à l'ASE